



Mutuelle Santé Salariés : FO agit pour votre pouvoir d'achat !

Le 30 novembre 2021

A grands renforts de publicité, la Matmut s'honore de garantir « 0% d'augmentation des tarifs d'assurance santé en 2022 » pour nos adhérents.

En pratique, notre Mutuelle Ociane Matmut gèle ses tarifs d'assurance santé pour l'année 2022, pour les offres individuelles (dont les contrats particuliers et Pro/TNS) et collectives.

Cette mesure concerne 700 000 personnes protégées.

Notre Directeur Général, Nicolas Gomart déclare :

« **Le gel des tarifs santé,** pour l'exercice 2022, **nous est apparu nécessaire,** dans un **contexte encore difficile pour beaucoup de nos concitoyens.** L'accès à la santé est en effet un réel sujet de préoccupation, mis en exergue par nos sociétaires lors de notre récente grande consultation ».



Toutefois, **lorsqu'il s'agit des salariés du Groupe Matmut, les préoccupations de la Direction sont différentes,** puisqu'il s'agit de combler à minima le déficit existant !

Lors des réunions de négociation avec les organisations syndicales, la Direction nous a présenté un prévisionnel en déficit, dû notamment à la crise sanitaire que nous traversons.

En effet, l'année 2021 est considérée comme une année exceptionnelle du fait des actes liés à la COVID, pour un montant de 135 432€ (test PCR, test antigénique, suivi psychologique, etc..).

Si on enlève le coût de ces actes, le contrat est bénéficiaire en 2021.

De plus, la Direction inclut dans son prévisionnel les frais liés aux soins psychologiques en rapport avec la COVID pour tous les adhérents pour sa projection 2022 alors que le Gouvernement légifère en ce moment sur leur prise en charge par l'Etat.



FO Matmut, le syndicat de tous les salariés Matmut, employés ou cadres...
Contactez-nous et adhérez directement en ligne sur www.fo-matmut.org – contact@fo-matmut.org

Par contre, **la Direction** n'évoque absolument pas un contexte inflationniste tendu pour ses salariés, elle **précise même que le fait de participer et de régler une cotisation rend les salariés plus responsables...**

Nous avons donc la confirmation que, pour la Direction, les salariés sont bien des bébés irresponsables.



La Direction a exposé dans un premier temps un état des lieux du contrat Ociane et de la consommation des salariés et ayants droits, pour au final proposer ses solutions **afin de réduire un déficit s'élevant à 90 000 € :**

- **Un accord sur un an** pour observer encore les effets COVID (alors que les ambitions initiales portaient sur la signature d'un accord sur 3 ans)
- **Une hausse des cotisations de 2%** avec la répartition actuelle employeur/CSE, et figer la part salarié à 2 € en maintenant les garanties actuelles
- **Un premier bilan au cours du premier semestre 2022** afin de préparer les mesures à mettre en place dans le futur accord à signer fin 2022

Après réflexion, lors de la réunion de négociation du 25 novembre, la Direction a proposé aux organisations syndicales plusieurs options, dont la principale est un accord sur une année avec **un abondement exceptionnel de l'employeur** pour combler une partie du déficit. Par contre, à partir du second semestre 2022, la Direction proposait d'augmenter la cotisation prise en charge par les CSE de 1,2 % et d'**augmenter également la cotisation des ayants droits.**

Une seconde option se basait sur un accord triennal beaucoup moins favorable, qui a été rapidement abandonnée.

Après négociations, la Direction a finalement accepté d'abonder afin de combler une partie du déficit et a décidé de ne pas augmenter les cotisations.

La Direction insiste sur le caractère **très exceptionnel** de l'abondement. En effet, cet effort ne sera pas reconduit pour les prochaines années.

Il faudra donc pour 2023 et après, **trouver des solutions pérennes et satisfaisantes pour tous**, tout en ayant un **équilibre des comptes.**

En conclusion, la Direction propose le **maintien de la participation du salarié à 2€**, ne revient pas sur la répartition de la cotisation prise en charge par la Direction soit 75% et 25 % par le CSE. Pour l'année 2022, il n'y aura pas de hausse pour les ayants droits et les garanties seront identiques.

L'accord étant signé pour un an, nous nous remettrons autour de la table des négociations courant 2022 pour conclure un accord triennal.

Pour FO MATMUT, faire supporter une augmentation des cotisations aux salariés n'était pas acceptable alors que nos adhérents santé bénéficient du gel des tarifs pour l'année 2022 !

Nous avons obtenu satisfaction pour la défense de votre pouvoir d'achat.



Les tensions sociales et **la grève** n'y seraient-elles pas pour quelque chose ?

**Voilà la démonstration, s'il en fallait une,
que lorsque nous nous unissons,
lorsque nous faisons bloc,
nous arrivons à obtenir des résultats !**

Nous ne sommes pas naïfs.
Sans la grève et l'unité syndicale, ce serait bien pire...

Que pensez-vous de cet accord ? Souhaitez-vous la signature de cet accord ?

Vos avis, vos réactions nous intéressent !

N'hésitez-pas à contacter vos représentants !

**FO Matmut, le syndicat de tous les salariés
qui ne lâche rien !**



FO Matmut, le syndicat de tous les salariés Matmut, employés ou cadres...
Contactez-nous et adhérez directement en ligne sur www.fo-matmut.org – contact@fo-matmut.org

Pour nous contacter..

Nouveau site web : www.fo-matmut.org

Téléphone : disponible sur notre site <https://fo-matmut.org/contact.html>

Nouvelle adresse mail : contact@fo-matmut.org

Notre page facebook : <https://www.facebook.com/FO-Matmut-100864908403010>

Adhérez à FO directement en ligne sur

<https://www.fo-matmut.org>

ou imprimez et renvoyez

le bulletin d'adhésion ci-dessous :



Nom :

Prénom :

Adresse mail **privée** :

Téléphone **privé** :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Fonction :

Site de travail :

Je demande à adhérer à Force Ouvrière.

Fait à, le

Signature :

A renvoyer à l'adresse suivante :

*Michel Lemaire
49 avenue Emile Zola
Bâtiment C
59800 LILLE*

Nous vous contacterons pour finaliser l'adhésion.

L'adhésion est strictement confidentielle. La liste des adhérents ne sera JAMAIS transmise à des tiers. L'employeur n'a pas accès à la liste des personnes syndiquées dans l'entreprise.

FO Matmut, le syndicat de tous les salariés Matmut, employés ou cadres...
Contactez-nous et adhérez directement en ligne sur www.fo-matmut.org – contact@fo-matmut.org